

Avis Financier

FINANCE ET SOLIDARITE

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **FINANCE ET SOLIDARITE** (Part ASSURANCE VIE : FR0011305598 ; Part AMUNDI : FR0011452051 ; Part R1 : FR0014000YP2 ; Part Z : FR0011305564) géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes à compter du 13/05/2022 :

Le fonds FINANCE ET SOLIDARITE investit au minimum 35% dans des titres non cotés d'entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS). Ce minimum sera augmenté jusqu'à 40% minimum.

En contrepartie, FINANCE ET SOLIDARITE pourra détenir jusqu'à 60% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement, au lieu de 65% actuellement.

Cette modification ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les autres caractéristiques de FINANCE ET SOLIDARITE demeurent inchangées.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Le prospectus de FINANCE ET SOLIDARITE est disponible sur le site internet : www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.